

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15
Présents 13
Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX

Absents 2

S.CHEVRY ; F.MALARD

Date de convocation : 21.03.2024

Secrétaire de séance : C.PARDO

Pouvoirs 2

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN ;
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT

**CONVENTION DE TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE
ET DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX-NOIRES
Délibération N°23 /2024**

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de restauration de la continuité écologique et morphologique du ruisseau des eaux noires par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Pêche et Protection de l'Ain et en association avec le gestionnaire l'AAPPMA de l'Albarine. Ces travaux de restauration seront accompagnés par des aménagements pédagogiques afin de créer un site de sensibilisation aux milieux aquatiques et zones humides.

Les travaux seront pris en charge financièrement par la FDAAPPMA 01 avec l'appui de partenaires financiers.

La commune étant propriétaire des parcelles aux eaux noires, la signature d'une convention est nécessaire.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de conclure et **AUTORISE** le Maire à signer une convention de travaux avec la FDAPPMA 01 comprenant les autorisations de :
 - la réalisation des travaux dans le lit du cours d'eau
 - le libre accès des intervenants
 - le stockage des matériaux et engins nécessaires à la réalisation des travaux

- l'abatage potentiel d'arbres sur la berge

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 03/04/2024



Le Maire,

C. SAVI
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARIS
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION DE TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE ET DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX NOIRES

Date de transmission de l'acte : 03/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 03/04/2024

Numéro de l'acte : 23-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240329-23-2024-DE

Date de décision : 29/03/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats